

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : SAINT-BRIEUC
CANTON : PLOUHA

**COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2026**

Nbre de Conseillers
en exercice : 10
Nbre de présents : 07
Nbre de votants : 08

L'an deux mil vingt-six, le seize février à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
09 février 2026

Etaient présents :

GEFFROY S. ; HELARY R. ; LE BERRE S. ; LE BOULZEC A. ; LE CALVEZ D. ;
GUERNION N. ; QUERE S.

Absent excusé : GUENNIC L. ; KEROUANTON L.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

TERTEAUX K. donne pouvoir à LE CALVEZ D.

Date d'affichage :
19 février 2026

Le scrutin a eu lieu Armelle LE BOULZEC a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2025,
- 2) Subventions aux associations pour 2026,
- 3) AMF – Cotisation 2026,
- 4) Berger Levraut – Abonnement 2026,
- 5) Cotisation 2026 : SAPCA Chenil Service,
- 6) Vote du compte financier unique 2025,
- 7) Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
- 8) Vote des taux d'imposition 2026,
- 9) Vote du Budget Primitif 2026,
- 10) Elections Municipales – 15 et 22 mars 2026,
- 11) Affaires diverses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 8 décembre 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le procès-verbal du 8 décembre 2025.

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 :

ORGANISMES	Montant 2026
SOCIETE DE CHASSE	200.00 €
L'AVENIR DE TREVEREC	200.00 €
LES MARIES-CASSEROLES	Pas demande
TREVEREC SPORT	350.00 €
MEMOIRE DE TREVEREC	200.00 €
AMAP	200.00 €
ENSALEP	Pas demande
LIGUE CONTRE LE CANCER	10.00 €
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT MUCOVISCIDOSE	10.00 €
LES AMIS DU VELO	10.00 €
PARALYSES DE FRANCE SAINT BRIEUC	10.00 €
LEUCEMIE ESPOIR	10.00 €
SOLIDARITE PAYSAN	10.00 €
SECOURS POPULAIRE	10.00 €
RESTO DU CŒUR	10.00 €
APPMA PECHE LANVOLLON	80.00 €
ONAC	15.00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC) DE LANVOLLON	100.00 €
JEUNESSE SPORTIVE (15 €/enfant)	45.00 €
CLUB DES NAGEURS GUINGAMPAIS (15 €/enfant)	30.00 €
LES ETOILES DU LEFF – LANVOLLON (15 €/enfant)	15.00 €
ASSOCIATION LES CAVALIERS D'EAD (15 €/enfant)	30.00 €
LES ECURIES DE L'HEVOUDEK (15 €/enfant)	30.00 €

3) ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) – COTISATION 2026

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la reconduction de l'adhésion à l'association des Maires de France pour l'année 2026 (116.72 €)

4) BERGER LEVRAULT – ABONNEMENT 2026

Madame le Maire présente la facture d'abonnement de Berger Levrault (logiciel comptable, état civil, maintenance...). Elle s'élève à 401.48 € TTC pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la facture d'abonnement à Berger Levrault pour un montant de 401.48 € TTC.

5) COTISATION 2026 : SAPCA CHENIL SERVICE

Madame le Maire présente la facture pour la cotisation 2026 à Chenil Service (SAS SACPA), entreprise d'enlèvement des animaux errants. Elle s'élève à 486.72 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au règlement de la cotisation 2026 à l'entreprise SAPCA Chenil Service.

6) VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Trévélec ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Trévélec ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Richard HELARY, 1^{er} Adjoint au Maire ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

En fonctionnement, le total des dépenses est de 127 619.90 € et le total des recettes est de 204 144.50 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 76 524.60 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 28 166.86 € et les recettes s'élèvent à 198 042.08 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 169 875.22 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le CFU 2025 de la commune de Trévélec,

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7) VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de celui-ci, qui fait apparaître un excédent de **76 524.60 €** de la façon suivante :

A la section investissement, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : **56 021.43€**

A la section de fonctionnement, au compte 002 (excédent antérieur reporté) : **20 503.17 €**

Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes de l'investissement au BP (Budget Primitif) 2026 pour un montant de **169 875.22€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette affectation.

8) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2025 pour 2026 :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.15 %**,

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.43 %**,

- **Taxe d'habitation : 12.36 %**

9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre :

En section de Fonctionnement à la somme de : **195 084.23 €**

En section d'Investissement à la somme de : **245 748.20 €**

Dans le cadre de la fongibilité des crédits introduite dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à opérer des virements de chapitre à chapitre dans la limite de :

- 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement,
- 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de la commune.

Dans le cadre de la fongibilité des crédits introduite dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à opérer des virements de chapitre à chapitre dans la limite de :

- 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement,
- 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

Les décisions de virement de crédits de Madame le Maire devront être transmises en préfecture et faire l'objet d'une information au conseil dès sa plus proche réunion.

10) ELECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

Composition du bureau :

Présidente : Sandrine GEFROY

Assesseurs : Richard HELARY et Nicolas GUERNION

Assesseurs suppléants : Denise LE CALVEZ et Sophie LE BERRE

Secrétaire : Armelle LE BOULZEC

Secrétaire suppléant : Stéphane QUERE

PERMANENCES

8h00-10h30	Sandrine GEFROY – Denise LE CALVEZ – Marie Anne DURANTI – Katell LE GOFF
10h30-13h00	Nicolas GUERNION - Stéphane QUERE – Aurélie SASSIER – Florian COURREGELONGUE
13h00-15h30	Sophie LE BERRE – Armelle LE BOULZEC – Kévin JUNGSMANN
15h30-18h00	Richard HELARY – Armelle LE BOULZEC – Catherine CAMPEY – Amélie CHARBONNEAU

11) AFFAIRES DIVERSES

- **Dimanche 1^{er} mars** : Carnaval organisé par l'Avenir de Trévélec
- **Samedi 7 mars** : Passage de la course Etoile de Tressignaux

Fin de séance : 19 h 30